



No de résolution
ou annotation

Province du Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 7 juillet 2026 à 19h00 au bureau municipal.

La rencontre est ouverte au public et à laquelle sont présents son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Mariette Sallafranque, Patrick Fleming, Ivan Schryer, Adele Varner, Brian Adam et Robert Chafe.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. Ouverture de la séance

Le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. Présence

Tous présents.

3. Adoption de l'ordre du jour

117-26/07

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

4. Adoption du procès-verbal

118-26/07

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver le procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil du 2 juin 2026 tel que présenté.

Adopté

119-26/07

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 8 juin 2026 tel que présenté.

Adopté

5. Déclaration de Conflit d'intérêts

Aucun

6. Déclaration du maire

Le maire fait sa déclaration.

7. Questions du public

-M. Ian Johnson:

- A pris la parole en son nom ainsi qu'au nom des deux autres propriétaires concernés relativement à l'offre d'achat.
- A indiqué que les trois propriétaires considèrent les offres présentées au Conseil comme étant équitables et qu'ils sont tous d'accord avec leurs modalités.
- A demandé au Conseil d'examiner les détails exposés dans la lettre qu'il a soumise au moment de prendre une décision sur cette question.



No de résolution
ou annotation

120-26/07

8. Correspondance

Le maire fait le point concernant la correspondance qu'il a reçue – dossier reporté au comité pour discussion ultérieure.

Don au tournoi commémoratif Robert Chartrand

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Schryer, d'approuver un don de 1 000 \$ à l'association du tournoi commémoratif Robert Chartrand (TCRC), tel qu'il a été discuté.

Adopté.

121-26/07

Don au Parc des Chutes Coulonge

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Adam, d'approuver un don de 500 \$ au Parc des Chutes Coulonge pour l'achat d'une table de pique-nique, tel que discuté.

Adopté

9. Rapports des comités

Aménagement du territoire, urbanisme et règlements

La conseillère Sallafranque, responsable du comité d'aménagement, d'urbanisme et de réglementation, donne un rapport verbal.

Travaux publics

Le conseiller Schryer, responsable du comité des travaux publics, donne un rapport verbal.

122-26/07

Lignes jaunes – Appel d'offres

Les soumissions suivantes ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation pour la peinture des lignes jaunes en 2026, en collaboration avec la Municipalité de Chichester, contrat no 2026-ALLU-003 :

Soumissionnaire	Prix total (taxes incluses)
Lignes Maska	18 232,00 \$
Marquage Traçage QC	16 960,00 \$
Pro-Ligne	11 024,00 \$
SMQ Inc.	Aucune soumission reçue

Il est donc proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Adam, d'accepter la soumission conforme la plus basse, présentée par Pro-Ligne; la part de la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes s'élève à 8 112,00 \$, tel qu'il a été discuté.

Adopté.

123-26/07

Achat de gravier – Appel d'offres

Les soumissions suivantes ont été reçues en réponse à l'appel d'offres sur invitation pour l'achat de gravier en 2026, dans le cadre du contrat no 2026-ALLU-002 :

Soumissionnaire:	Prix total (taxes incluses):
Anthony Dunn	157 975,65 \$ (soumission non conforme)
Greenwood Paving	148 777,65 \$
JWK	Aucune soumission reçue
M. Kidd & Sons.	153 491,63 \$ (soumission non conforme)



No de résolution
ou annotation

Il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Chafé, d'accepter la soumission conforme la plus basse, présentée par Greenwood Paving, au montant de 148 777,65 \$ (taxes incluses) pour l'achat de gravier en 2026, dans le cadre du contrat no 2026-ALLU-002, tel que discuté.

Adopté

124-26/07

Concassage de gravier – Appel d'offres

La soumission suivante a été reçue dans le cadre de l'appel d'offres public pour le concassage de gravier pour l'année 2026, en vertu du contrat no 2026-ALLU-001 :

<i>Soumissionnaire</i>	<i>Prix total (taxes incluses)</i>
MEO Excavation	146 593,12 \$

ATTENDU QUE le Conseil reconnaît qu'une seule soumission a été reçue;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 935 du Code municipal du Québec, une municipalité peut négocier les modalités d'un contrat lorsqu'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Schryer, que le Conseil autorise la directrice générale à entreprendre des négociations avec MEO Excavation afin de revoir les modalités et les coûts de la soumission reçue le 23 juin 2026. Le résultat de ces négociations sera présenté au Conseil pour considération lors de la prochaine séance publique du Conseil.

Adopté

125-26/07

Demande de financement au titre du PAFFSR – Projet de trottoir sur le chemin Pembroke

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE les membres du conseil s'engagent à respecter les modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes doit respecter les lois et règlements en vigueur et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE le projet mentionné précédemment, déposé dans le cadre de ce programme, est estimé à 54 166,00 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 43 333,00 \$;

Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Direction de l'ingénierie et de l'exploitation du contrôle automatisé

Titre du projet : Projet de sécurisation des traversées piétonnières et des corridors scolaires

Numéro de la résolution : 125-26/07



No de résolution
ou annotation

126-26/07

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser l'un de ses représentants à signer la demande;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition du conseiller Schryer, appuyée par la conseillère Sallafranque, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes :

- autorise la présentation d'une demande d'aide financière;
- confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme;
- confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible conformément aux modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière pourrait être résiliée;
- certifie que la directrice générale est dûment autorisée à signer, au nom de la Municipalité, tout document ou entente, incluant la convention d'aide financière, le cas échéant, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable relativement à cette demande.

Adopté

Lors des discussions, le conseiller Adam a précisé que le chemin de Pembroke est sous la juridiction du Ministère des Transports et de la Mobilité durable et qu'il ne s'agit pas d'une route municipale.

Demande d'aide financière – Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) – Volet 1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes, en partenariat avec l'Office d'habitation de l'Outaouais (Logir), soutient la réalisation d'un projet de construction de 24 logements abordables dans le secteur de la rue Central, dans le village de Chapeau;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de logements constitue le projet de référence aux fins de la présente demande et bénéficie d'une aide financière de la Société d'habitation du Québec dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) – Volet 3;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet nécessite l'implantation et le raccordement d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées afin de desservir le nouvel immeuble de 24 logements abordables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) – Volet 1 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du cadre normatif du programme FIERH et des modalités qui s'appliquent à elle et à son projet; comprend et accepte les modalités et conditions applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Schryer et appuyé par conseiller Adam et résolu :

- QUE le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière au Programme de financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations (FIERH) – Volet 1, relativement aux infrastructures municipales nécessaires à la desserte du projet de référence de 24 logements abordables;



No de résolution
ou annotation

- QUE le conseil confirme avoir pris connaissance du cadre normatif du programme FIERH et comprendre les modalités qui s'appliquent à la Municipalité et au projet;
- QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités applicables du programme FIERH;
- QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme associés au projet ainsi que tout dépassement de coûts;
- QUE la Directrice générale, Alicia Jones, soit autorisée à déposer la demande d'aide financière, à signer et transmettre tout document requis relativement à cette demande et à fournir au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation tout renseignement ou document complémentaire nécessaire à son analyse.

Adopté

Communauté, culture et loisir

Le conseiller Chafe, responsable du comité Communauté, culture et loisirs, donne un rapport verbal.

Revitalisation

La conseillère Varner, responsable du comité de revitalisation, donne un rapport verbal.

127-26/07

Dénomination du parc St. Joseph

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé la revitalisation du parc St. Joseph grâce à un financement sous forme de subvention;

ATTENDU QUE la Municipalité a invité les résidents à participer à un concours public afin de soumettre des suggestions pour le nom officiel du parc revitalisé;

ATTENDU QUE la proposition ayant reçu le plus grand appui du public était « Parc St. Joseph Park »;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Varner, appuyé par la conseillère Sallafranque, que le Conseil approuve « Parc St. Joseph Park » comme nom officiel du parc municipal revitalisé.

Adopté

Sécurité publique

Le conseiller Fleming, responsable du comité de la sécurité publique, donne un rapport verbal.

Administration

Le conseiller Adam, responsable du comité d'administration, donne un rapport verbal.

10. Comptes payables mensuels

La liste des comptes payables pour le mois de juin est présentée.

11. Questions du public

-Noella McGuire :

-Question concernant le chemin Sikorski.



No de résolution
ou annotation

12. Varia

Problèmes liés au compostage:

Le Conseil a discuté des préoccupations concernant la collecte du compost pendant les mois les plus chauds et de la possibilité pour la Municipalité d'envisager une collecte supplémentaire durant cette période.

128-26/07

Information sur le compostage

Il est proposé par le conseiller Schryer, appuyé par le conseiller Adam, que le Conseil demande à la Municipalité d'examiner les préoccupations soulevées par les résidents concernant le compostage et de mettre en place une initiative de sensibilisation afin de fournir aux résidents de l'information sur les bonnes pratiques de compostage.

Adopté

Recyclage des plastiques agricoles :

Le Conseil a discuté de la nécessité d'élaborer un plan pour le recyclage et l'élimination appropriée des plastiques agricoles et des autres déchets agricoles connexes.

Panneaux de limitation de vitesse et stationnement sur le chemin St-Jacques :

Le Conseil a discuté des préoccupations concernant les limites de vitesse et la signalisation sur le chemin St-Jacques, particulièrement à proximité de l'église. La conseillère Sallafranque a souligné qu'un passage pour piétons a été installé dans ce secteur. Le conseiller Schryer a soulevé des préoccupations concernant le manque de places de stationnement et a suggéré que la Municipalité examine et établisse des règlements de stationnement plus clairs pour le chemin St-Jacques. Le conseiller Chafe a suggéré que l'emplacement des panneaux de limitation de vitesse soit réévalué afin de déterminer s'ils devraient être déplacés pour mieux répondre aux préoccupations liées à la circulation.

129-26/07

Déplacement des panneaux de limitation de vitesse sur le chemin St-Jacques

Il est proposé par la conseillère Sallafranque que la Municipalité déplace les deux panneaux de limitation de vitesse sur le chemin St-Jacques, tel qu'il a été discuté.

Un vote enregistré a été demandé.

POUR : Conseillère Varner, conseillère Sallafranque, conseiller Chafe et conseiller Adam

CONTRE : Conseiller Schryer et conseiller Fleming

Adopté

130-26/07

Examen supplémentaire des panneaux de limitation de vitesse sur le chemin St-Jacques

Il est proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Schryer, que la Municipalité étudie davantage la question avant de procéder au retrait de tout panneau de limitation de vitesse sur le chemin St-Jacques et, par conséquent, que la résolution précédente soit reportée.

Adopté

Analyse de l'eau

Le Conseil a reçu une question concernant la possibilité pour la Municipalité d'offrir gratuitement des analyses d'eau aux résidents qui dépendent de puits privés. La question a été discutée et fera l'objet d'un examen approprié.



No de résolution
ou annotation

131-26/07

Analyse gratuite de l'eau pour les utilisateurs de puits privés

Il est proposé par la conseillère Varner que la Municipalité offre une analyse gratuite de l'eau par année aux résidents qui dépendent de puits privés.

La proposition n'ayant pas été appuyée, elle n'a pas été mise aux voix.

13. Huis-clos

132-26/07

Il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Chafe, de tenir une séance à huis clos à 20 h 05.

Adopté

133-26/07

Il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Schryer, de revenir à la séance en cours à 20 h 45.

Adopté

134-26/07

Acceptation des offres pour la vente de lots municipaux

ATTENDU QUE le Conseil avait précédemment autorisé la directrice générale, par résolution adoptée en mai 2026, à entamer des discussions et à négocier la vente éventuelle des lots municipaux portant les numéros 6 700 706, 6 700 707 et 6 700 708 avec les propriétaires des propriétés adjacentes; ATTENDU QUE des offres ont été reçues pour l'achat des lots municipaux susmentionnés;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Fleming, que le Conseil accepte les offres reçues pour l'achat des lots municipaux portant les numéros 6 700 706, 6 700 707 et 6 700 708, telles qu'elles sont présentées dans les documents de proposition signés par les trois propriétaires des propriétés adjacentes;

QUE la directrice générale soit autorisée à signer les actes de vente ainsi que tout autre document requis au nom de la Municipalité afin de finaliser les transactions.

Adopté

135-26/07

Adoption de principe – Cadre opérationnel des travaux publics partagés

ATTENDU QUE les municipalités de Chichester, de L'Isle-aux-Allumettes et de Sheenboro ont mis sur pied un comité de mise en œuvre des services partagés afin d'explorer les possibilités de collaboration intermunicipale;

ATTENDU QUE le Comité fonctionne strictement comme un groupe de travail et a pour mandat d'élaborer et de recommander des modèles de services partagés, toutes les recommandations étant assujetties à l'approbation de chacun des conseils municipaux;

ATTENDU QUE les municipalités participantes ont reçu un soutien financier du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) afin de faire progresser les initiatives de services partagés;

ATTENDU QUE le Comité a terminé son examen des opérations des travaux publics, des réseaux routiers, des niveaux de service, des besoins en personnel, de l'utilisation de l'équipement et des renseignements financiers, et a élaboré un cadre opérationnel commun proposé pour un futur Service des travaux publics partagés;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE le cadre proposé établit un système commun de classification des routes, des normes uniformisées de niveau de service pour la période estivale, un modèle opérationnel précisant les responsabilités partagées et celles propres à chaque municipalité, un budget de fonctionnement préliminaire ainsi qu'une méthode proposée de partage des coûts afin de soutenir sa mise en œuvre éventuelle;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafrance, QUE :

- Le Conseil adopte en principe le cadre opérationnel proposé des travaux publics partagés, y compris le cadre de classification des routes, les normes de niveau de service pour la période estivale et le modèle opérationnel des travaux publics partagés et non partagés, tel que recommandé par le Comité de mise en œuvre des services partagés.
- Le Conseil accepte en principe le budget de fonctionnement proposé des travaux publics partagés ainsi que la méthode recommandée de partage des coûts, reconnaissant que ces deux éléments continueront d'être peaufinés tout au long du processus de mise en œuvre et validés au cours de la première année d'exploitation.
- Le Conseil convient que la première année d'exploitation du Service des travaux publics partagés servira d'année d'évaluation, au cours de laquelle la main-d'œuvre, l'utilisation de l'équipement, les matériaux, les activités de prestation de services et les charges de travail opérationnelles seront suivis afin de valider le modèle d'allocation proposé et de permettre les ajustements futurs.
- Le Conseil autorise l'administration à poursuivre sa collaboration avec les municipalités partenaires afin de préparer l'entente intermunicipale, les procédures opérationnelles, les documents financiers et les politiques connexes nécessaires à la création du Service des travaux publics partagés.
- Le Conseil exprime son intention de procéder à la mise en œuvre du Service des travaux publics partagés, sous réserve de la conclusion de l'entente intermunicipale et de l'approbation des documents directeurs définitifs par chacun des conseils municipaux participants.

Adopté

14. Date de la prochaine réunion

La prochaine séance ordinaire aura lieu le mardi 4 août 2026 à 19h00, au bureau municipal.

15. Clôture de la réunion

Proposé par le conseiller Fleming et appuyé par la conseillère Varner, que la séance soit levée à 20 h 50.

Adopté

Directrice générale / Greffière-trésorière

Maire

Je, *Corey Spence, maire*, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.

La version française est la version officielle - The French version is the official version

136-26/07